



Société mycologique du Poitou

24 rue des Fougères – F 86550 Mignaloux-Beauvoir

Association sans but lucratif fondée en 1978, non soumise à la TVA et régie par la loi de 1901

Tél. : 05 49 38 05 19 - Port. : 06 88 17 26 70

mail : raphael.herve@wanadoo.fr Site : <http://www.societe-mycologique-poitou.org>

INTERVENTIONS MYCOLOGIQUES DE LA SMP POUR LE COMPTE DE TIERS

La SMP a pour mission d'étudier les questions scientifiques se rattachant à la mycologie et de développer dans le public, la connaissance des champignons.

A ce titre, elle organise de nombreuses sorties et expositions mycologiques publiques.

Cette activité est exercée avec passion par une équipe composée exclusivement de membres bénévoles.

Par ailleurs, chaque année, la SMP est sollicitée pour intervenir en qualité d'expert auprès de différents organismes et nous nous efforçons d'y répondre dans la mesure de nos disponibilités..

Les prestations demandées se limitent généralement à :

- L'accompagnement d'un groupe et à l'animation d'une sortie mycologique pour divers (associations ou établissements scolaires...)
- L'organisation et l'animation d'une mini exposition dans un établissement (scolaire, maison de retraite etc.)
- La tenue d'une conférence.
- L'organisation d'une exposition mycologique et à son déroulement. (détermination des espèces, fourniture du fichier, vidéo projection, tenue de la permanence, accompagnement de sortie mycologique préalable etc.)
- L'Etude et inventaire mycologique.

Pour couvrir nos frais d'organisations et de déplacements, nous avons établi le barème suivant :
(Conditions 2012)

- **Interventions classiques type expos et animations mycologiques.**

- | | | |
|--------------------------------------|---|------------------------------|
| 1. 1 ou 2 animateur(s) mycologue (s) | { | : 50 € /Heure |
| | | : 100 € /Demie journée |
| | | : 180 € /Journée |

- | | |
|--|--------------|
| 2. Indemnités kilométriques (A/R)..... | : 0,50 € /Km |
|--|--------------|

- **Etudes particulières, inventaires**

Sur devis, conventions...

Si vous êtes intéressé par notre proposition, vous voudrez bien, adresser au siège de notre association (mail ou courrier postal) la fiche téléchargeable de demande d'intervention dûment remplie.

En retour nous vous ferons parvenir notre devis pour accord.